



# Le Petit Bavard

## Saint-Sulpice-de-Pommeray

### *Informations Municipales* *Quelques précisions...*

#### **AMENAGEMENT DE LA MAIRIE**

Vous pourrez constater lors de l'inauguration de la mairie, qu'il ne s'agit pas d'un projet flamboyant mais nécessaire pour plusieurs raisons :

- ◆ L'extension a été minimisée du fait que tout l'étage pouvait être réhabilité. Ainsi ont pu être aménagés le bureau du Maire, le bureau de la Secrétaire Générale, deux bureaux pour les Adjointes (qui n'en possédaient pas). Le local archives a été amélioré.
- ◆ Au rez-de-chaussée, l'accueil a été agrandi ainsi que tous les locaux techniques de stockage. Nous conservons le bureau de la comptabilité et un bureau supplémentaire a été créé pour l'accueil de stagiaires ou autres.
- ◆ La création de l'ascenseur permet d'accéder aux bureaux de l'étage et aux archives en toute sécurité (les archives étaient accessibles auparavant par une échelle meunière).
- ◆ Ce bâtiment nécessitait des travaux d'isolation, de remise aux normes de l'accessibilité (couloirs trop étroits et encombrés...) et de l'électricité (il est interdit de brancher plusieurs appareils sur une même prise ; depuis 1994, l'informatique a évolué...).



#### Les avenants



Inévitables dans un projet de rénovation, ceux-ci sont toutefois modérés puisqu'ils représentent 2,43% du montant du marché initial soit 12 258,87 € HT. Ces aléas ont été prévus dans le montant global du marché, comme indiqué dans le Petit Bavard de février 2015.

#### Le tableau des dépenses

Nous réglons chaque semaine des factures concernant les travaux de la mairie, il est donc difficile d'établir un tableau récapitulatif des dépenses qui soit à jour. Les décisions du Maire sont reprises dans les comptes rendus de conseils et tous les Conseillers ont eu l'information concernant les actes d'engagement signés avec les entreprises ainsi que les avenants, **qui sont transmis à la Trésorerie. En aucun cas nous ne pourrions régler des sommes supérieures, sachez que nos dépenses sont encadrées.**

J'établirai un récapitulatif à la fin des travaux, à destination des Conseillers et des habitants.

Néanmoins, l'opposition nous avait demandé de consulter les factures, ce qui leur a été accordé, ils sont venus deux fois.

#### Le déménagement

Je pense que beaucoup d'entre vous ont déjà été confrontés à organiser eux-mêmes un déménagement et, il faut bien l'avouer, on n'a pas envie de recommencer tous les jours...

Pour réaliser un déménagement d'armoires, de bureaux qu'il faut démonter et remonter, de cartons de dossiers très lourds (une centaine à descendre par l'escalier), il fallait être bien équipé et organisé, surtout que nous souhaitons qu'il ait lieu sur une seule journée. En effet, l'objectif était de ne pas interrompre trop longtemps l'activité de la mairie et l'accueil du public. Le personnel technique a également été mobilisé pour certaines tâches les jours précédents et le jour-même.



Le Maire, les Adjointes, les Secrétaires ont emballé leurs propres affaires et l'ensemble des archives dans des cartons fermés pour être transportés en toute confidentialité.

**Puisque l'opposition a eu la délicatesse de révéler où se trouvaient nos archives, soyez rassurés, elles sont dans un local sécurisé !**

### Le coût

Bien sûr que nous nous sommes posé la question de réaliser nous-mêmes notre déménagement, mais être déménageur est un métier. Comme indiqué plus haut, le volume était très important ; nous n'étions pas équipés et notre personnel y aurait passé beaucoup trop de temps et le temps c'est aussi de l'argent.

## LE PÔLE SANTE

Pour son financement, nous ne pouvons solliciter ni l'Etat, ni le Conseil Départemental. Pour que ce projet soit pris en compte, il fallait qu'il soit porté par un médecin généraliste identifié, ce qui n'a pas pu être notre cas. Agglopolys ne finance pas les pôles santé sur ses propres fonds mais étudie les dossiers qui sont transmis à la Région (des pistes sont à l'étude dans ce sens).



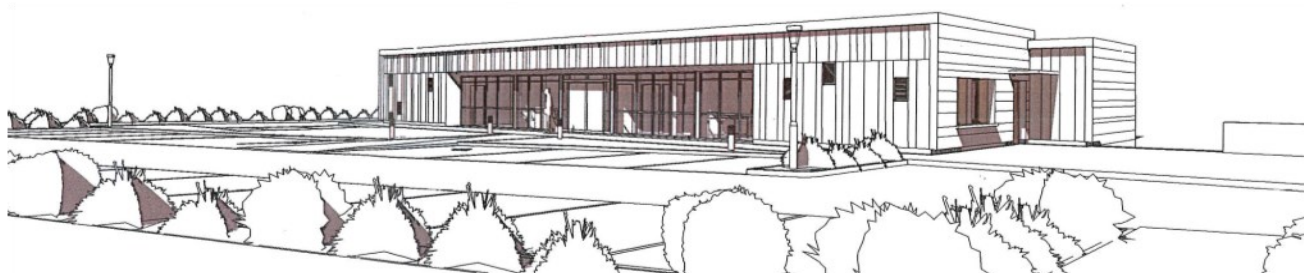
Je souhaiterais revenir sur les raisons qui nous ont poussés à nous lancer dans ce projet, sans médecin porteur.

Avant toute chose, j'aimerais rappeler que nous avons commencé à travailler sur ce projet dès le printemps 2011. Nous avons consulté plusieurs instances : le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), le Conseil Départemental, Agglopolys, le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux... et au cours des mois et années qui ont suivi, nous nous sommes réunis plusieurs fois avec les maires et certains médecins et professionnels de santé des communes environnantes, ainsi qu'avec l'Agence Régionale de Santé. Malgré le constat général du manque de médecins (corroboré par notre classement par l'ARS en zone dite « carencée » en matière d'offre médicale) et malgré l'inquiétude partagée, il s'est avéré que nous étions les seuls avec la commune de Villebarou à vouloir nous engager dans un projet de pôle santé. Nous avons donc travaillé de concert. Nous avons commencé à bâtir un projet durant l'été 2013. Celui-ci n'a malheureusement pas réussi à se concrétiser et le changement de Municipalité à Villebarou, début 2014, a définitivement mis fin à notre collaboration. En tout état de cause, nous n'avons pas trouvé de médecin porteur de projet.

Le temps passait et il fallait prendre une décision car notre médecin avait annoncé dès 2012 sa volonté de cesser ses activités en 2016. De plus, sur les deux médecins exerçant à Fossé, l'un avait arrêté et l'autre ne souhaitait pas continuer bien longtemps. De plus, Villebarou n'avait plus de médecin. Or, vous savez qu'actuellement, la quasi-totalité des médecins généralistes de Blois et des alentours ne prennent plus de nouveaux patients et ne seront certainement pas en capacité d'accueillir la patientèle de nos médecins qui vont prochainement cesser leurs activités.

Devant ce constat inquiétant, nous avons le choix : ne rien faire ou agir pour tenter d'améliorer la situation.

Ayant la capacité financière de le faire, nous avons choisi de nous lancer dans la construction d'un bâtiment. En effet, comment faire venir des médecins alors qu'il n'y a pas de cabinet pour les accueillir ? Vous connaissez les difficultés actuelles de recrutement. Comment pouvons-nous prétendre les faire venir sans locaux adaptés ? **Le rôle des élus est d'anticiper et de permettre l'émergence de solutions pour pallier les difficultés les plus préoccupantes. Et pour nous, la préservation d'une offre de soins de proximité est essentielle au bien-être de chacun. Ce n'est pas une option !**



Bien entendu, nous sommes conscients qu'il sera compliqué de trouver des médecins, cela peut prendre du temps, je ne vous le cache pas. Peut-être aurons-nous des médecins dès juillet, peut-être que cela nécessitera une période plus longue. Mais cessons de penser que c'est impossible ! Notre commune est limitrophe de Blois et un pôle santé neuf est attractif ! De plus, nous possédons un tissu de professionnels de santé propre à en attirer d'autres.

J'ajouterais qu'il nous tient particulièrement à cœur de préserver ce tissu dans le temps, grâce à l'apport de nouveaux médecins ; car le départ d'un médecin peut remettre en cause l'équilibre des autres professions de santé existantes (pharmacie, cabinet infirmier, kinésithérapeute...).

La désertification médicale nous concerne tous, elle est à nos portes... Nous nous battons par tous les moyens que nous avons à notre disposition. **Soyons unis autour de ce projet, pour le bien de tous. Croyons en l'attractivité de notre commune !**

Pour finir de répondre aux interventions de l'opposition sur ce sujet, je confirme que je suis favorable à faire des concessions financières pour accueillir des médecins car aujourd'hui cela se pratique couramment tant la concurrence est grande. Nous étudions toutes les pistes pour aboutir et nous y arriverons.



## AMENAGEMENT DU TERRAIN DE LA CISSE

Non, il n'y a pas eu de précipitation pour procéder au nettoyage du terrain, car dans un endroit marécageux et humide, il vaut mieux choisir la bonne période ; juillet l'a été et l'entreprise était disponible.

## AIRES DE JEUX

Les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental doivent se faire avant le **15 novembre** pour une attribution l'année suivante. J'ai donc demandé au Conseil Municipal l'autorisation de faire cette demande de subvention sur une estimation. **En aucun cas je n'ai demandé l'inscription de cette dépense sur le budget 2016 et l'autorisation de signer le marché.**



Je tiens à rappeler que la réalisation de ce projet sera subordonnée à son acceptation par la population des quartiers concernés. Une démarche de concertation avec le Comité Consultatif Voirie et la population sera engagée. En tout état de cause, la concertation et le lancement du marché ne pourront se faire qu'après le vote du budget, si et seulement si cette dépense est retenue.

## ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

Oui, la section USC Tarot est partie. Elle souhaitait obtenir une salle plus grande que celle qu'on pouvait lui offrir. Elle l'a trouvée sur Blois, ce qui est peut-être plus rationnel pour ses adhérents puisque la grande majorité habite hors Saint-Sulpice.



## INFORMATION COMMUNICATION

Pour avoir un site internet, il faut avoir les moyens matériels de le faire vivre en le mettant à jour. C'est presque chose faite, puisque nous allons avoir des bureaux et du matériel informatique supplémentaire. Nous avons donc commencé nos démarches en octobre pour la création de ce site. Nous avons fait le choix d'accueillir un stagiaire de l'IUT des Métiers du Multimédia et de l'Internet de Blois, qui doit arriver en avril pour une période de douze semaines.

Les panneaux d'affichage lumineux, c'est peut-être bien, mais cela a un coût surtout en fonctionnement car il faut des contrats d'entretien. Ce n'est pas la priorité aujourd'hui.

# VOISINS VIGILANTS

Le dispositif s'appelle maintenant « *PARTICIPATION CITOYENNE* ». Lors de la réunion de juin dernier, ce dispositif avait en effet été évoqué.

Comme vous le savez sans doute, ce dispositif consiste à confier certaines responsabilités à des citoyens qui s'engagent à être vigilants (action bénévole) et cet engagement doit se faire dans le strict respect des libertés et des droits individuels.

Il n'est nullement question de se substituer à un travail de police, ni de former des milices ou des patrouilles locales.

Associer les habitants à la sécurité de leur environnement ne peut être qu'un plus, surtout en matière de civisme. Néanmoins, il n'y a pas vraiment de solution miracle aujourd'hui contre les cambriolages. En ce qui concerne ceux qui ont eu lieu dans la commune, ils se sont déroulés sans que quiconque voie quoi que ce soit, et cela malgré la vigilance accrue de certains habitants. Car beaucoup d'entre vous sont vigilants !

Nous en reparlerons volontiers en Conseil.



## LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

L'ordre du jour est succinct comme il se doit puisqu'il définit les points qui seront étudiés.

Pour votre information, sachez qu'une synthèse est jointe à chaque convocation. Elle explique les points mis à l'ordre du jour, alors que ce n'est pas obligatoire pour une commune de moins de 3500 habitants ; mais ceci permet de prendre connaissance des sujets exposés.

Les comptes rendus reprennent le plus exactement possible les propos échangés. Il est en effet impossible de faire figurer au mot près le contenu entier d'un conseil, qui dure plusieurs heures. Des corrections peuvent être apportées si nécessaire, lors de l'adoption de chaque compte-rendu.

Enfin, concernant la remarque sur le fait que je « *privilégie l'insignifiant à l'essentiel* », je vous laisse juge de l'iniquité d'une telle remarque...

**Je reste à votre disposition pour toute interrogation ou demande d'information supplémentaire.**

**La mairie, notre « maison commune » est ouverte chaque jour.  
N'hésitez pas à en franchir les portes, vous êtes tous les bienvenus !**

**Simone GAVEAU, Maire.**